



# COSMED

## Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES ENTREPRISES DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Tests sur les animaux // Allégations "sans" // Réglementation Chine // Agenda de la représentation // Zoom entreprises : action collective bilan carbone

## Tests sur les animaux et réglementation asiatique : une clarification s'impose



Alors que l'interdiction d'expérimentation sur les animaux des produits cosmétiques est en vigueur en Europe depuis le 11 mars 2013, les autorités chinoises envisagent une évolution de leur réglementation. Pour clarifier l'information mise en ligne par la télévision chinoise CCTV, **les tests sur animaux pour les produits cosmétiques importés sont toujours obligatoires !** Seuls les tests sur animaux pour les produits cosmétiques "ordinaires" fabriqués et/ou conditionnés en Chine ne sont plus

obligatoires à compter de juin 2014. Selon Tommy Kong, Responsable cosmétique Reach 24H « *Après Juillet 2014, la CFDA devrait proposer une nouvelle option pour l'évaluation de la sécurité des produits ordinaires domestiques (autre que l'expérimentation animale). Cette nouvelle proposition pourrait, s'étendre aux produits cosmétiques importés et aux produits à usage spécifique, dès lors qu'un certain nombre d'expériences sur l'évaluation de la sécurité sera accumulé* ».

Concernant l'ASEAN qui, par le passé, a pris pour modèle l'Union Européenne en matière de réglementation cosmétique, un alignement est possible. Une interdiction totale des tests sur animaux pour les produits cosmétiques serait à prévoir pour mai 2015 au Vietnam. Pour finir, il n'y a actuellement pas d'interdiction de tests sur animaux pour les produits cosmétiques en Corée du Sud.

[// État des lieux international des tests sur les animaux disponible sur Cosmed Veille](#)



## Les allégations « sans » en discussion le 6 juin à la Commission

Le règlement n°655/2013 a défini 6 critères communs visant à encadrer l'utilisation des allégations des produits cosmétiques. **La Commission travaille, en collaboration avec les autorités compétentes et les représentants des industries, sur un projet de texte sur les allégations liées aux produits solaires et celles concernant l'interdiction des tests sur les animaux.** La prochaine réunion du groupe de travail « claims » de la Commission se réunira le 6 juin prochain. De plus, la Commission doit présenter avant le 11 juillet 2016, un rapport au Parlement Européen et au Conseil concernant le respect des 6 critères communs pour les allégations. Si ce rapport conclut au non-respect des critères, la Commission pourrait prendre des mesures supplémentaires. Tous ces sujets

seront abordés lors de la 2ème édition des Cosmetic Days des 5 et 6 juin.

// <http://cosmeticdays.com/fr>



## Chine : liste des ingrédients cosmétiques mise à jour

La CFDA a édité le 30 mai 2014 un projet d'inventaire des ingrédients cosmétiques autorisés en Chine. Ce projet, corrigé par les entreprises suite à la notification du 11 mars 2014, contient 8203 ingrédients. Une liste de 3382 ingrédients nommée "inventory of cosmetic ingredients temporarily not to be added onto IECIC" qui correspond aux matières premières non incluses dans l'inventaire (noms incorrects, données sur la sécurité insuffisantes, etc. ) accompagne ce projet. Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cet inventaire jusqu'au 15 juin 2014 à Cosmed.

// [Dossier complet sur Cosmed Veille](#)



## Discussions auprès de la Commission Européenne et des autorités de tutelles françaises : envoyez vos commentaires

A compter de juin 2014, Cosmed publie un agenda semestriel des réunions de représentation organisées par la Commission Européenne et par les autorités de tutelles françaises (AFNOR, ANSM, ...). Les commentaires et recommandations des entreprises de la filière sont primordiaux pour la bonne exécution des missions de représentation de Cosmed. Nous vous invitons à les formuler par le biais de la Commission Réglementaire, Scientifiques et Technique (RST) ou aux Groupes de Travail internes ouverts aux adhérents.

// [Agenda semestriel disponible sur www.cosmed.fr](#)



## R.S.E et bilan carbone : 10 PME de la région PACA s'unissent en action collective

10 TPE et PME de la filière cosmétique, BAERLOCHER, DETERLUB, DIPTA, EXSYMOL, FLORAME, LABORATOIRES CADENTIA, LOTHANTIQUE, PROBIONAT, SAPONALIA et TECHNICO FLOR, **se sont engagées à évaluer et à réduire leur empreinte environnementale** au travers d'une action collective pilotée par COSMED et subventionnée par l'ADEME, la Région PACA et les fonds européens FEDER. Les entreprises ont réalisé dans un premier temps un bilan carbone (émissions de Gaz à Effet de Serre, consommations énergétiques, de carburants, d'eau, et de déchets produits) :

- Emissions globales de CO<sub>2</sub> : 38 674 tonnes (l'équivalent d'une ville de moins de 3600 habitants sur un an),
- Les achats d'intrants sont les plus consommateurs de CO<sub>2</sub> (50%) suivi du packaging (19%) et du fret (13%),
- Les déplacements domicile-travail représentent 7% des émissions soit 237g/km/personne (moyenne PACA 129g/km/personne),
- La consommation énergétique totale est de 1376 tonnes de CO<sub>2</sub> (6%).

**Sur la base de ce bilan, les entreprises ont mis en place des actions concrètes, dans la cadre d'une démarche de progrès.** Les résultats de ces actions seront publiés en juin 2014.

Une action sur l'éco-conception sera initiée en Antenne Grand Ouest au second semestre 2014.

---

COSMED - LA CITE DE LA COSMETIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - [WWW.COSMED.FR](http://WWW.COSMED.FR)

RESPONSABLE DE LA REDACTION: JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES